PWP (FRANCE)
CLAUSE BÉNÉFICIAIRE DÉMEMBRÉE AVEC QUASI-USUFRUIT

utmost™ WEALTH SOLUTIONS

Ce formulaire est fourni strictement en qualité de projet pour examen par les conseillers juridiques du preneur d'assurance. Utmost PanEurope dac décline toute responsabilité pour tout préjudice de quelque nature que ce soit occasionné par l'adoption sans modification ou non de ce projet de formulaire.

Ce projet de formulaire est donc fourni au preneur d'assurance, considérant que, après avoir discuté dudit formulaire et de ses implications avec ses conseillers juridiques, le présent projet de formulaire est uniquement présenté pour considération et il est dûment complété selon la volonté du preneur d'assurance qui aura pris avis et conseils auprès des conseillers juridiques de son choix.

Entrer le nom complet du preneur d'assurance , né(e) le j j m m a a a a , domicilié au

entrer l'adresse complète du preneur d'assurance , déclare avoir souscrit

j j m m a a a a avec Utmost PanEurope dac, Navan Business Park, Athlumney, Navan, Co.Meath, C15 CCW8, Irlande, une assurance-vie dont le numéro de contrat est: Entrer le nom de l'assurance et le numéro de contrat

En cas de survenance de mon décès, les sommes dues par la compagnie d'assurance-vie sont à répartir entre :

› Pour l'"usufruit" ("usufruct"), á mon conjoint, non divorcé et non séparé de corps,
› Pour la "nue-propriété" ("bare ownership"), en parts égales pour chacun des bénéficiaires ci-dessous mentionnés:

Informations sur le béneficiaire USUFRUITIER:

	Bénéficiaire ☐	**Bénéficiaire** ☐
QUALITÉ	**USUFRUITIER**	
Pourcentage par bénéficiaire		
Titre (M., Mme, autre)		
Nom complet		
Relation avec le preneur d'assurance		
Date de naissance	j j m m a a a a	j j m m a a a a
Adresse postale		
Code postale		
Pays		

A WEALTH *of* DIFFERENCE

Utmost Wealth Solutions est le nom de marque utilisé par un certain nombre de sociétés Utmost. Cet article a été publié par Utmost PanEurope dac.

Utmost PanEurope dac est réglementé par la Banque centrale d'Irlande.

Utmost PanEurope dac est une société d'activité immatriculée en Irlande (numéro 311420), dont le siège social est situé à Navan Business Park, Athlumney, Navan, Co. Meath, C15 CCW8, Irlande.

Utmost PanEurope dac est autorisée à exercer en France, une activité professionnelle dans le secteur de l'assurance-vie, sur la base de la libre prestation de services et est dûment enregistrée à cet effet auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 228159.

UPE PR 12463 | 01/23

Informations sur les béneficiaires en qualité de nus propriétaires:

	Bénéficiaire ☐	**Bénéficiaire** ☐
QUALITÉ	**NU-PROPRIETAIRE**	
Pourcentage par bénéficiaire		
Titre (M., Mme, autre)		
Nom complet		
Relation avec le preneur d'assurance		
Date de naissance	j j m m a a a a	j j m m a a a a
Adresse postale		
Code postale		
Pays		

	Bénéficiaire ☐	**Bénéficiaire** ☐
QUALITÉ		
Pourcentage par bénéficiaire		
Titre (M., Mme, autre)		
Nom complet		
Relation avec le preneur d'assurance		
Date de naissance	j j m m a a a a	j j m m a a a a
Adresse postale		
Code postale		
Pays		

	Bénéficiaire ☐	**Bénéficiaire** ☐
QUALITÉ		
Pourcentage par bénéficiaire		
Titre (M., Mme, autre)		
Nom complet		
Relation avec le preneur d'assurance		
Date de naissance	j j m m a a a a	j j m m a a a a
Adresse postale		
Code postale		
Pays		

Le capital décès sera versé à mon conjoint en quasi-usufruit.

A défaut d'une convention distincte de quasi-usufruit entre les bénéficiaires, le quasi-usufruit sera soumis à l'article 587 du code civil. En conséquence et notamment:

- la compagnie d'assurance répartira les sommes dues par chèque/virement bancaire à l'ordre de l'usufruitier
- l'usufruitier décidera seul de la destination des fonds reçus sans avoir à fournir de garantie
- il sera redevable, aux nus-propriétaires, d'une somme égale à celle reçue de la compagnie d'assurance, cette dette devenant exigible à son décès
- la présent usufruit ne fera l'objet d'aucune convention, sauf accord unanime des bénéficiaires
- Dans le cas où le "bénéficiaire de l'usufruit" désigné ("usufruitier/usufructuary") décéderait avant l'assuré ou ne serait plus un "conjoint non séparé de corps ou non divorcé", les "nus-propriétaires" désignés ("bare owners beneficiaries") deviendraient bénéficiaires à part entière
- Dans le cas où un "bénéficiaire de la nue-propriété" désigné ("nu-propriétaire/bare owner beneficiary") décéderait avant l'assuré, son ou ses enfants, vivants ou représentés, le remplaceraient dans ses droits ; en l'absence d'enfant ou d'héritiers, vivants ou représentés, sa part serait utilisée pour augmenter celle des autres "nus-propriétaires" ("bare owners beneficiaries").

Signé a (ville et pays)	
En date du (date)	j j m m a a a a y
SIGNATURE	